



**SYNDICAT MIXTE POUR LA CRÉATION, L' AMÉNAGEMENT ET LA GESTION
2022-05 DE L' AÉRODROME BRIVE SOUILLAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt deux et le 24 février à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 18 février 2022.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric SOULIER - Conseillers communautaires : M. François PATIER - M. Christian PRADAYROL - M. Jean-Paul FRONTY - M. Philippe VIDAU - M. Jean-Louis LASCAUX - M. Julien BOUNIE - Mme Alexandra DOUSSAUD
Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillers départementaux : M. Francis COMBY - Mme Pascale BOISSIERAS
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseillers régionaux : M. Philippe NAUCHE - M. Valéry ELOPHE
Ville de Terrasson : Conseiller Municipal : M. Roger LAROUQUIE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. Yves GARY - M. Henri SOULIER
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseiller régional : M. Pascal CAVITTE
C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise CAYRE
C.C.I. du Lot : Président : Monsieur Jean HUGON

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillers départementaux : M. Gérard SOLER représentant M. Pascal COSTE - M. Jean-Jacques DELPECH représentant Mme Frédérique MEUNIER
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Mme Annick COUSIN
Conseil Départemental du Lot : Conseiller départemental : M. Régis VILLEPONTOUX représentant M. Frédéric GINESTE
Communauté de Communes CAUVALDOR : M. Habib FENNI représentant M. Raphaël DAUBET

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Mme Anabelle REYDY donne pouvoir à Monsieur Philippe NAUCHE

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Alexandra DOUSSAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : désignation des membres

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20220224-2022-05-DE
Date de télétransmission : 03/03/2022
Date de réception préfecture : 03/03/2022

Selon l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, issu de la loi n° 2002.276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics :

- qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public,
- ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Présidée par le président, elle comprend des membres du comité syndical désignés à la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont la présence lui paraît utile ou toute personne susceptible de fournir des renseignements sur une affaire portée à l'ordre du jour. La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

Cette commission examine notamment chaque année le rapport produit par les délégataires comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation et l'analyse de la qualité du service. Elle est également consultée pour avis préalablement à tout projet de délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat.

Par délibération en date du 26 juillet 2005, le comité syndical a créé une commission consultative des services publics locaux, composée du président ou de son représentant, Président de droit, de 5 élus titulaires et de 5 élus suppléants du comité syndical, de 3 représentants d'associations locales.

Selon l'article 4 du règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux, les membres de la commission sont désignés pour une période ne pouvant excéder la durée du mandat syndical.

Suite au renouvellement général des Chambres de Commerce et d'Industrie en novembre 2021, il convient de procéder au renouvellement des postes vacants :

- en élisant à la représentation proportionnelle deux membres suppléants du comité syndical

Au vu des résultats des scrutins, sont désignés dans leur fonction de membres suppléants de la commission consultative des services publics locaux du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac :

- Madame Françoise CAYRE
- Monsieur Jean HUGON

Par ailleurs, il est proposé de nommer :

- Maurice MARRE : «UFC QUE CHOISIR CORREZE»
- Catherine PICARD : «Intégrité du Causse de Nespouls »
- Laurent GUITTON : « Aéroclub de Brive »

en qualité de représentants d'associations locales.

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20220224-2022-05-DE
Date de télétransmission : 03/03/2022
Date de réception préfecture : 03/03/2022

JTB

La Commission Consultative des Services Publics Locaux est donc représentée par :

Membres titulaires	Membres suppléants
Philippe NAUCHE	Jean-Jacques DELPECH
Francis COMBY	Frédéric GINESTE
Christian PRADAYROL	Roger LAROUQUIE
Henri SOULIER	Jean HUGON
Raphaël DAUBET	Françoise CAYRE

et

- Maurice MARRE : «UFC QUE CHOISIR CORREZE»
- Catherine PICARD : «Intégrité du Causse de Nespouls »
- Laurent GUITTON : « Aéroclub de Brive »

en qualité de représentants d'associations locales.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 19

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Votes : Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président


Julien BOUNIE